

LA PERSONNE ADHÉRENTE DOIT REMPLIR LES SECTIONS 1-2-6 ET LES SECTIONS 3 ET 4 SI NÉCESSAIRE L'EMPLOYEUR DOIT REMPLIR LA SECTION 5 • LA SECTION 7 EST RÉSERVÉE À SSQ

C.P. 10500, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE	DHÉRENTE								
Nom	Prénom		N° d'ass	N° d'assurance sociale					
2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX									
Adresse									
Code postal	Courriel								
N° tél. au travail	N° tél. à la résidence	Date de naissance	Sex	e (Communication				
		A A A A	M M M D	□ F□ F	rançais 🗆 🛘 Anglais 🗖				
3 RÉGIMES	ADHÉSIC	ON	CHANGEMENT	(Remplir la sectio	on « Événement », s'il y a lieu)				
ASSURANCE MALADIE									
RÉGIME DE BASE OBLIGATOIRE (Voir notes 1 et 2 au verso)	☐ Individuelle ☐ Monoparentale ☐ *La portion de la section 5 relative à l'ex l'employeur.	Familiale Exemption* xemption doit être remplie par	☐ Individuelle ☐ Monoparentale ☐ Familiale ☐ Exemption* *La portion de la section 5 relative à l'exemption doit être remplie par l'employeur.						
REGROUPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	☐ Facultatif 1 ☐ Facultatif 2		AJOUT RETRAIT						
FACULTATIFS Durée minimale de participation : 24 mois	Facultatif 3 Facultatif 4		☐ Facultatif 1 ☐ Facultatif 2 ☐ Facultatif 1 ☐ Facultatif 2						
			Facultatif 3	Facultatif 4	☐ Facultatif 3 ☐ Facultatif 4				
SOINS DENTAIRES									
FACULTATIF (Voir note 3 au verso)	☐ Individuelle ☐ Monoparentale ☐	Familiale	☐ Individuelle ☐ I						
Durée minimale de participation : 48 mois			Je désire mettre fir	n à cette protectio	n				
ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE									
OBLIGATOIRE	Adhésion obligatoire		Renonciation (Voir	note 4 au verso)					
ASSURANCE VIE - Voir note 5 au verso									
ASSURANCE VIE DE BASE DE LA PERSONNE	√ 10 000 \$ adhésion automatique		□ 10 000 \$						
ADHÉRENTE (Obligatoire avec droit de retrait)	25 000 \$		25 000 \$						
(obligations area aron as remaily	☐ Je renonce (au montant de 10 000 \$)		☐ Je désire mettre fin à cette protection et je respecte le délai prévu pou utiliser mon droit de retrait du montant minimal obligatoire de 10 000 \$						
ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DE LA	1 à 9 unités de 25 000 \$		1 à 9 unités de 25 000 \$						
PERSONNE ADHÉRENTE	unité(s) de 25 000 \$ (Indiquez le r	nombre total d'unités demandées							
(Participation facultative)			☐ Je désire mettre fin à cette protection						
ASSURANCE VIE DE BASE DES PERSONNES	(Veuillez cochez une seule case)		(Veuillez cochez une seule case)						
À CHARGE (Participation facultative)	Option 1 : O	ption 2 :	Option 1 : Option 2 :						
Option 1 Personne conjointe : 10 000 \$	Personne conjointe	Personne conjointe Enfants	Personne conjointe Personne conjointe						
Par enfant : 5 000 \$ Option 2 Personne conjointe : 20 000 \$	Enfants Personne conjointe et enfants		☐ Enfants ☐ Enfants ☐ Personne conjointe et enfants ☐ Personne conjointe et enf						
Par enfant : 10 000 \$	Tersonic conjointe et cinans	,	☐ Je désire mettre fin à cette protection						
ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DE LA	1 à 10 unités de 10 000 \$		1 à 10 unités de 10 000 \$						
PERSONNE CONJOINTE	unité(s) de 10 000 \$ (Indiquez le r	nombre total d'unités demandées							
(Participation facultative)			Je désire mettre fin à cette protection Je désire mettre fin à cette protection Je désire mettre fin à cette protection						
DÉSIGNATION DE LA PERSONNE CONJOINTE				·					
Nom	Prénom		Date de na	issance	M				
ÉVÉNEMENT justifiant la demande de changeme		A	J						
(Pour la cohabitation, indiquez la date de début)					_				
1. Cohabitation → 1.1 Un enfant est-il i			ou union civile	7. Séparation o	ou divorce e l'assurance de la personne				
(Vie maritale) → Si oui, date de nais:		4. Naissanci			des enfants à charge				
→ 1.2 Date de début d	e cohabitation	5. Prise en c	harge de l'enfant 🗌	9. Obtention d'	un statut d'emploi régulier 🗌				
		o. Deces							
BÉNÉFICIAIRE (assurance vie)									
*Au Québec, en l'absence de	choix à cette question, la désignation du	u conjoint <u>légal</u> est irrévocable e	t la désignation de tout	autre bénéficiair	e est révocable.				
La somme assurée sera payable à la succession de	e l'adhérente 🗌 OU Je désigne comme b	pénéficiaire (au décès) :							
. ,		sonne adhérente	Révocabilité	du bénéficiaire	Date de naissance				
Nom et prénom de chaque bénéficiaire	Conjoint Conjoint Légal* de fait	% Révocable	Irrévocable	(S'il s'agit d'un enfant mineur)					
					A A A A M M J J				
					A , A , A , A M , M J , J				
					A , A , A , A M , M J , J				
					101010101010101717				

Si vous souhaitez désigner plus de trois (3) bénéficiaires, assurez-vous de les inscrire clairement dans les cases ci-dessus (vous pouvez inscrire plus d'un bénéficiaire par case). Dans le présent document, SSQ désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc.



alter ego

DEIVI	ANDE D	ADHES	
DEMANDE	DE CH	ANGEM	ENT

► Remplir uniquement les sections pertinentes (La section 1 est obligatoire)

Nom de l'organisme		N° d'é	tablissement	√V° de groupe						
N° d'employé(e)	Date de l'emploi	Date d'admissibilité	Reçu de l'employé(e)	Date de la signature du contrat						
	A A A A M M J J	A	A A A A M M J	J A A A A M M J						
Absence du travail? Est-ce que la personne adhérente est prése	entement absente du travail?		Cat Enseignant(e	égorie d'employé(e))						
□ Non □ Oui Si oui, raison	Infirmier(ière Soutien	Infirmier(ière) Soutien								
Date du début de l'absence	Professionne									
La personne adhérente :	Autre									
a maintenu sa participation à l'ensemb	e des régimes auxquels elle participe	2		atut d'engagement						
a maintenu sa participation au régime	naladie de base et regroupements co	omplémentaires auxquels elle	participe Temps plein							
a maintenu uniquement sa participation	n au régime maladie de base		 	% du temps plein						
Je certifie que les renseignements sont ex	acts et complets.	(comme si 100 % du temps p	A CONVENTION COLLECTIVE	\$ / anné						
Date		Réservé secteur santé								
N° tél	Poste	Pendant la période de référence, cette personne adhérente a travaillé 25 % ou moins du temps complet et a décidé de : participer aux régimes d'assurance vie et d'assurance salaire de la convention								
Nom du représentant de l'empl		collective. de ne pas participer aux régimes d'assurance vie et d'assurance salaire de la convention collective.								
Signature du représentant		convention concet	vc.							
Exemption du régime d'assurance	maladie									
Début d'exemption		Conserver la preuve de l'existence d'une assurance permettant l'exemption.								
Fin d'exemption Date de la fin d'exemp	tion AAAAMM	Fournir la preuve de	e la fin de l'assurance ayant	permis l'exemption.						
Raison :										
Remarques										
6 Signature										

connaissan	ice de i avis a	u verso conce	mant les dos	siers et ies rei	iseignements	personneis	et avoir consei	ve copie au p	resent tormu	iaire.					
Date : A A A A A M M J J J Signature de la personne adhérente															
7 SEC	TION SS	Q													
N° group	N° groupe		N° certificat			En vigueur				Class	e	Adhérent	sélectio	on	
	J							A A	AA	M M J J	J		Non	Oui	
		FRAIS		DID	\///	N4 N4 A	VIE	M.M.A.	VIE	M.M.A.	VIE	M.M.A.	RENTES		
	MAL.	DENT.	I.H.	R.I.P.	VIE	M.M.A.	P.À.C.		CONJOINT		ENFANTS		SURV.		
BASE															
ADD.															
Adhérent(e) fumeur(se) Oui Non Codifié par										Code	certifica	at			
													EV/2	250E /2/	020.11

Note 1

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, la participation au régime d'assurance maladie est obligatoire sous réserve du droit d'exemption, car la garantie d'assurance médicaments y est prévue. Veuillez consulter la section « Participation à l'assurance » des renseignements généraux de la brochure pour plus de détails.

La participation au régime de base en assurance maladie est un prérequis pour participer à un ou plusieurs des régimes complémentaires facultatifs. Si vous êtes exempté de la participation à ce régime, vous ne pouvez participer à aucun régime complémentaire facultatif.

Note 2

Vous avez le choix de **participer à un ou à plusieurs regroupements complémentaires**. Toutefois, lorsqu'un regroupement est sélectionné, la participation à ce dernier est **obligatoire pour une période minimale de 24 mois**. Chaque regroupement a sa propre période de participation minimale de 24 mois.

Vous pouvez augmenter la couverture de votre régime d'assurance maladie en tout temps et ce, sans avoir à fournir des preuves d'assurabilité et sans événement de vie. L'augmentation de la couverture de votre régime d'assurance maladie entrera en vigueur le premier jour de la période de paie qui suit la réception de la demande par votre employeur.

Certains événements de vie permettent d'augmenter, de diminuer ou de mettre fin à une protection sans avoir à fournir de preuves d'assurabilité si la demande de changement est reçue conformément aux dispositions prévues au contrat. Pour connaître les événements de vie admissible, veuillez vous référer à la brochure du régime d'assurance collective.

Note 3

Vous pouvez choisir une protection (individuelle, monoparentale ou familiale) différente de celle choisie au régime d'assurance maladie.

La durée minimale de participation à l'assurance soins dentaires est de 48 mois.

Note 4

Vous devez compléter le formulaire « Droit de renonciation au régime d'assurance salaire de longue durée » (FV3783F) et répondre à l'un des critères qui y sont énumérés.

Note 5

L'assurance vie de base de la personne adhérente prévoit une participation obligatoire à un montant minimal de protection de 10 000 \$ pour toute personne employée admissible au régime d'assurance vie. La personne adhérente bénéficie toutefois d'un délai maximal de 180 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du montant de protection de 10 000 \$ d'assurance vie de base de la personne adhérente pour faire une demande de retrait de cette protection, selon les dispositions prévues au contrat.

La participation au montant de protection de 25 000 \$ en assurance vie de base de la personne adhérente et à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente est facultative.

Pour participer à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente, la participation au montant de 25 000 \$ en assurance vie de base de la personne adhérente est un prérequis.

Il est à noter que les montants de protection de 10 000 \$ et de 25 000 \$ en assurance vie de base de la personne adhérente ainsi que les deux premières unités de 25 000 \$ en assurance vie additionnelle de la personne adhérente sont disponibles sans preuves d'assurabilité durant les 180 premiers jours suivant la date d'admissibilité. Par la suite, des preuves d'assurabilité sont requises.

Au-delà des deux premières unités de 25 000 \$ en assurance vie additionnelle de la personne adhérente, de même que tous les montants de protection d'assurance vie additionnelle de la personne conjointe sont toujours assujettis à l'acceptation de preuves d'assurabilité par SSQ.

Pour participer à l'assurance vie additionnelle de la personne conjointe, la participation au montant de 20 000 \$ pour la personne conjointe en assurance vie de base des personnes à charge (option 2) est un prérequis.

AVIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER ET D'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avis de constitution de dossier

SSQ Assurance accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle recueille dans le cadre de ses activités. C'est pourquoi, dans le but d'assurer le caractère confidentiel de ceux- ci, SSQ Assurance (SSQ, Société d'assurance-vie inc., SSQ, Société d'assurance inc., SSQ Distribution inc. et leurs filiales) constitue un dossier d'assurance dans lequel sont versés les renseignements vous concernant. Tous les renseignements que nous recueillons à différents moments, que ce soit lors de la demande d'assurance, de renouvellement, de modification ou de réclamation, seront ajoutés à votre dossier.

Sauf les exceptions prévues à la loi, seuls les employés, les fournisseurs de services ou les mandataires de SSQ Assurance et toute autre personne que vous aurez autorisée y auront accès lorsque requis pour l'exercice de leurs fonctions ou l'exécution de leur mandat.

Votre dossier sera conservé aux bureaux de SSQ Assurance ou dans les locaux de tiers autorisés. Vous avez le droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier et, le cas échéant, de les faire rectifier en faisant parvenir une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse ci-après.

Responsable de la protection des renseignements personnels

SSO Assurance, 2525, boulevard Laurier, C.P. 10500, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

Collecte et utilisation de vos renseignements personnels

SSQ Assurance recueille les renseignements nécessaires à la gestion et à l'administration de la relation d'affaires que nous avons avec vous ainsi que tout autre renseignement obtenu lors de vos interactions avec nous.

Les renseignements personnels que nous recueillons, conservons et utilisons nous permettent de vérifier votre identité, de valider votre admissibilité à nos produits et services, d'estimer les risques d'assurance, d'établir la prime, de traiter vos réclamations, d'administrer votre dossier et de satisfaire aux exigences légales. Ils peuvent aussi être utilisés à des fins statistiques pour nous permettre d'améliorer nos produits, services, campagnes ou promotions. Si vous nous avez donné votre numéro d'assurance sociale. Il sera utilisé uniquement à des fins administratives et fiscales.

Pour en connaître davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.ssq.ca.